

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service eau

Dossier suivi par :
Delphine MONTAGU

N/réf. : DM/AR/MC
PJ : diaporama
Liste d'émargement

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 19 juin 2025
Heure de début : .. 09 h 30
Heure de fin : 12 h
Lieu : Centre Jean Monnet - LAVAL

Objet : Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Mayenne

Présents : (Cf. liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la Commission Locale de l'Eau) ouvre la séance et présente la nouvelle animatrice du SAGE Mayenne Delphine MONTAGU.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté transmis avec le présent compte-rendu.

1. Film autour de la rivière La Mayenne

Cette commission locale de l'Eau est en partie filmée par M. Pierre GUICHENEY dans le cadre de son projet filmographique autour de la rivière la Mayenne et du partage de l'eau.

M. Pierre GUICHENEY précise qu'il s'agit d'un projet mené par la coopérative « Les films de l'Ymagier ». L'année 2025 est consacrée à la préparation du dossier de production pour un projet de tournage en 2026.

2. Changement de la composition du bureau et de la CLE

M. Louis MICHEL informe la CLE de la nouvelle nomination des représentants des chambre d'agriculture suite aux élections et du remplacement du représentant de Mayenne Nature Environnement :

- Mme Nicole BERSACQUES pour la chambre d'agriculture du Maine et Loire (pas de changement)
- M. François BLOT pour la chambre d'agriculture de la Mayenne
- M. Florian PAPIN la chambre d'agriculture de l'Orne
- M. Olivier PAPIN pour MNE.

Il propose que les nouveaux membres intègrent le bureau en remplacement des membres précédents.

La CLE prend acte de la nouvelle composition du bureau.

Nouveaux membres du bureau de la CLE :

- M. François BLOT pour la la chambre d'agriculture de la Mayenne, en remplacement de Bruno ROULAND
- M. Florian PAPIN pour la chambre d'agriculture de l'Orne, en remplacement de Michel SALLES
- M. Olivier PAPIN pour MNE, en remplacement de Alice BURBAN

3. Projet de rapport annuel 2024

Mme Delphine MONTAGU présente les actions principales réalisées en 2024.

M. Louis MICHEL sollicite les membres de la CLE pour avis sur ce rapport :

- M. Jean-Paul GAHERY (Communauté de communes du Bocage Mayennais) précise que la présentation en CLE des actions PSE n'a pas été réalisée par la CCB mais par le SENOM ;

- Mme Régine BRUNY (Association La sauvegarde l'Anjou) demande que l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) soit rajoutée au rapport. M. Alexis ROBERT (cellule SAGE Mayenne) précise que la démarche PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) est bien abordée dans le rapport et que l'étude HMUC figure dans un schéma ;

- M. Olivier PAIN (MNE) souhaiterait avoir plus d'informations sur les captages ;

- Les autres membres de la CLE soulignent la qualité des actions menées et particulièrement la sensibilisation de tous les publics.

A la suite des différents échanges, M. Louis MICHEL a demandé aux membres de la CLE de valider le rapport d'activité 2024 :

<u>Vote :</u>	Nombre de votants : 23
Favorables :	22
Abstention :	1
Défavorables :	0

Avis de la CLE :

Avis favorable

Le rapport d'activité 2024 est validé.

4. Point d'avancement sur la démarche SAGE Mayenne Eau Cap Projet de rapport annuel 2024

Mme Judith DETOURBE (DDT) informe la CLE que Mme la Préfète de bassin a délégué l'avis sur la feuille de route du PTGE à Mme La Préfète de la Mayenne. Le courrier d'avis est en cours de signature.

M. Mickaël CRUCHON (SAGE Mayenne) présente l'état d'avancement de l'étude PTGE suite au groupe de travail du 28 mai 2025 : la démarche, le diagnostic avec la répartition des prélèvements par usage et les éléments à compléter sur les données.

Les questions suivantes ont été posées concernant le calcul des volumes de prélèvement :

- Monsieur Michel DU FOU (Syndicat des exploitants et propriétaires de plans d'eau de la Mayenne et de la Sarthe) souhaiterait que l'évaporation des zones humides soient intégrée à l'étude. M. Alexis ROBERT indique que l'étude ne prend en compte que les activités anthropiques. M. Jean Paul DORON (Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Orne) précise que les zones humides ont un rôle de régulation de la gestion de l'eau et qu'il ne peut pas y avoir de comparaison scientifique avec les plans d'eau.
- Monsieur Michel DU FOU indique également que l'évaporation de l'eau continentale participe à 70 % des précipitations. M. Alexis ROBERT rappelle qu'il s'agit d'un ratio

moyen calculé à l'échelle mondiale qui ne s'applique pas en local sous climat océanique. M. Jean Paul DORON pense que l'objectif de l'étude est de s'approprier les enjeux du bassin de la Mayenne, les éléments qui le perturbent et les conséquences du changement climatique.

- M. François BLOT (Chambre d'agriculture de la Mayenne) s'interroge sur le fait que, pour les consommations en eau des bovins, le retour au milieu, notamment via la gestion des effluents d'élevage ne soit pas pris en compte. Il est également étonné de l'écart entre les prélèvements nets des usages agricoles et domestiques. M. Alexis ROBERT précise que le retour des effluents d'élevage s'effectue dans le sol (et pas directement dans les cours d'eau comme les stations d'épuration) et ne s'infiltre pas dans les nappes. D'après lui, cette contribution est négligeable.
M. Christophe LEMARIE (Communauté de communes du Pays de Château-Gontier) propose que les rejets liés à l'élevage puissent être intégrés dans les calculs, même s'ils sont marginaux.
- M. Jean-Marc ALLAIN (Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais) demande qu'une réflexion soit menée sur la répartition des précipitations sur le bassin. M. Alexis ROBERT précise que la modélisation tient compte de cette répartition et des précipitations et des écoulements du nord vers le sud.
- M. Jean-Paul DORON pense que la méthode n'est pas contestable, que les résultats montrent l'importance de la solidarité amont / aval et la préservation des têtes de bassins versants.

Les précisions suivantes ont été apportées :

- Les cartes figurant sur la diapositive 24 mettent en avant l'usage principal par bassin, que ce soit un prélèvement ou un rejet ;
- Les prélèvements liés à l'hydroélectricité sont considérés nuls et la Mayenne est assimilée à un plan d'eau constitué par les barrages ;
- Afin de tenir compte des rejets des eaux parasites de l'assainissement collectif, les volumes de rejets des stations d'épuration sont minimisés (volume rejets minimaux).

5. Présentation du programme pollutions diffuses du Syndicat Mixte de Renforcement en eau potable du nord Mayenne (SMR)

Marie PLET présente le programme de gestion et de préservation des ressources en eau sur 12 aires d'alimentation de captage du Nord Mayenne et la prise d'eau de Saint Fraitbault.

Les questions suivantes ont été posées concernant les actions envisageables pour la gestion et la préservation de l'eau (diapositive 58) :

- M. Jean-Paul DORON demande des précisions sur le dispositif « Terre de source ». Il s'agit d'une démarche initiée par la collectivité Eau du Bassin Rennais qui permet de rémunérer les agriculteurs pour leurs bonnes pratiques via l'achat de produits par les collectivités. Mme Nadège DAVOUST (Laval Agglomération) indique que Laval Agglomération et Mayenne Communauté souhaitent s'engager dans cette démarche.
- M. Laurent DELISEE (OFB) souligne l'enjeu important sur la préservation des captages d'eau souterraine (risque d'abandon des captages et enjeux quantitatifs) et félicite le travail mené sur Mayenne Communauté. Il rappelle que l'OFB a réalisé des préconisations sur les zones tampons qui apportent des résultats intéressants et qui doivent être massifiées sur les aires d'alimentation des captages.
- Marie PLET met en avant les coûts importants de traitement de l'eau comparés aux fonds de l'Agence de l'eau attribués aux actions préventives.

- M. Jean Paul DORON trouve la démarche Terre de source très intéressante. Il souhaiterait une massification des actions et un engagement des acteurs du territoire au regard des enjeux sur la qualité, la quantité et la santé. M. DORON demande s'il est possible d'activer des leviers réglementaires. Mme Judith DETOURBE (DDT) répond que l'Etat active le levier réglementaire lorsque cela est nécessaire. La feuille de route de l'Etat se concentre sur les captages prioritaires du SDAGE. A titre d'exemple, le captage de Vaubourgueil (Régie de eaux des Coëvrons) fait l'objet d'une consultation concernant un arrêté programme d'actions « zone soumise à contrainte environnementale ».
- M. Louis MICHEL précise que tous les captages ne sont pas classés prioritaires et qu'il faut tous les préserver.

6. CT Eau et futurs accords de territoire

Mme Delphine MONTAGU présente les évolutions sur les CT Eau et les futurs Accords de Territoire (cf. diapo n° 56).

M. Jean Paul DORON et Mme Régine BRUNY, membres du comité de bassin du SDAGE Loire Bretagne font état des contraintes budgétaires de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Les accords de territoire sont la continuité des CT Eau avec comme modification principale une évaluation annuelle des AdT au conseil d'administration de l'Agence.

Jean Paul GAHERY, indique qu'une d'association environnementale pourrait intégrer le COPIL « Captage de Pouillé » mais qu'aucune association n'est implantée localement. Régine BRUNY propose de solliciter MNE ou FE53.

M. Louis MICHEL conclut la réunion en souhaitant un bel été aux membres de la CLE. Au vu de la canicule annoncée et de la situation hydrologique actuelle, le sujet de l'eau sera encore au cœur de l'actualité cet été.

Le Président de la commission locale de l'eau,



Monsieur Louis MICHEL